



Commune de
Saint Saturnin-lès-Avignon

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2020

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel		DEL NISTA Xavier	
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal	P		
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry	P		
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara		SALUZZO Joëlle	
BOUISSET Florian	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		BOLIMON Lionel	
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion		ADAM Carole	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Procurations : 4

Quorum : 14

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme.

Monsieur LOUIS VASSAL Patrick est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Monsieur BOLIMON : l'intervention relative à la délibération n° 2020-09-50 est à attribuer à Monsieur PENALVA.

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2020 est adopté.

Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés.

Monsieur PENALVA : la nouvelle vente des véhicules a-t-elle été plus avantageuse ?

Monsieur le Maire : en fait, l'acquéreur initial s'est désisté.

Délibération 2020-11-62

OBJET : CULTURE – LES JOURNEES DE LA BANDE DESSINEE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-11-63

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Délibération 2020-11-64

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE MUNICIPALE L'ENFANTINE

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-11-65

OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON

Monsieur PENALVA : connaissez-vous la position des autres communes ?

Monsieur le Maire : à priori au moins 90% des communes sont opposées au transfert en matière de PLU.

Monsieur PENALVA : la minorité de blocage est donc assurée.

Monsieur BOLIMON : je tiens à vous expliquer la position de notre groupe. Nous partageons votre philosophie, mais nous ne disposons pas de tous les éléments, notamment l'impact financier. En conséquence, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : il n'y a pas vraiment d'enjeux financiers. Il s'agit en fait de garder la main mise sur les modifications de PLU.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

MM. COUSTON-BOLIMON MMES ADAM-PILLOT

Délibération 2020-11-66

OBJET : PROJET DE MISE EN IRRIGATION DES COTEAUX D'AVIGNON ET GADAGNE – LANCEMENT D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-11-67

OBJET : RETRAIT DES DELIBERATIONS N°2020-06-13 A N°2020-06-19 INSTITUANT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur DUCLERCQ : j'exprime mon désarroi et ne cautionne pas ce type de démarche. Ce qui me met mal à l'aise c'est une attaque contre l'institution et contre monsieur le Maire. A la fin du conseil municipal du 07 septembre monsieur PENALVA a décidé de quitter la liste « St Saturnin Ensemble ». Il en a informé la presse et les réseaux sociaux, ma famille et mes amis ont été surpris d'y trouver des accusations me concernant alors que tout cela ne repose sur rien. Je ne comprends pas cette procédure alors qu'au moment de la convocation du conseil municipal du 4 juin, monsieur PENALVA n'était pas encore conseiller municipal.

Si monsieur le Maire a évoqué lors de la dernière commission la création de commissions temporaires, je regrette la suppression des autres commissions permanentes qui dans le passé ont permis de faire avancer certains projets (marché hebdomadaire, marché de Noël, journées de la BD...).

Ma première question : il y a des projets intéressants sur le mandat, qu'en sera-t-il des échanges avec uniquement des commissions temporaires ?

Ma seconde question : un second recours gracieux a été déposé à l'encontre de la délibération d'octroi des subventions, et en particulier de celle du rugby. Je souhaite connaître la réponse de la mairie à ce recours.

Monsieur le Maire : un recours gracieux a été déposé le 4 août par M. PENALVA à l'encontre des délibérations n°2020-06-13 à 2020-06-19 du conseil municipal du 4 juin 2020 créant des commissions.

La procédure suivie le 4 juin 2020 pour désigner les membres des commissions a été la même que celle utilisée lors des derniers mandats et elle est utilisée par une majeure partie de communes. Elle n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucun recours.

Toutefois, suite à ce recours, une analyse juridique de la procédure suivie pour désigner les membres des commissions a été réalisée par un avocat. Comme lors des mandats précédents, les têtes de liste nous ont transmis les candidats pour les commissions. Le problème, c'est qu'il n'y a pas eu d'appel à d'autres candidatures.

Sachant qu'au terme d'un recours gracieux, il est possible de déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif pour annuler les délibérations, nous avons décidé sur conseil de l'avocat le retrait de ces délibérations.

Je rappelle que la commission des affaires générales dont la création est proposée couvre tous les domaines d'intervention de la commune.

Les commissions temporaires pourront être créées au fur et à mesure des projets.

Je souhaite préciser par ailleurs que je suis ne suis pas favorable aux réseaux sociaux lorsqu'ils sont utilisés pour dénigrer ou critiquer d'autres personnes. Pour moi il s'agit d'un manque de courage et de respect.

Pour les commissions permanentes, lors du précédent conseil municipal, un conseiller a demandé pour deux délibérations si une autre commission municipale différente de celle des affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux s'était réunie préalablement à la tenue du conseil.

Nous ne souhaitons pas à l'avenir courir le risque d'un recours contre une délibération qui serait illégale au motif que telle ou telle commission permanente ne se serait pas réunie préalablement.

Il convient tout d'abord de rappeler que les commissions municipales sont facultatives.

Sur les 2 précédents mandats, les commissions comprenaient entre 5 et 8 membres et seules 2 réunions par an ont été recensées pour les commissions autres que celle des finances, affaires générales qui se réunissait systématiquement.

De plus, la commission permanente des affaires générales qui sera proposée comprendra au total 14 membres, soit plus de la moitié du conseil municipal avec la possibilité pour chaque élu de se faire remplacer par un autre conseiller du même groupe.

Enfin, il sera plutôt proposé de créer des commissions temporaires pour l'élaboration des projets les plus importants.

Le deuxième recours gracieux me concerne personnellement. En effet, un autre recours gracieux a été déposé le 26 août 2020 par M. PENALVA à l'encontre de la délibération relative aux subventions aux associations au motif que j'étais membre d'honneur de l'ESSS rugby et que j'aurais dû à ce titre m'abstenir sur le vote de la subvention à l'association.

Il a été répondu que la délibération ne serait pas retirée compte tenu des éléments suivants.

En effet, cette désignation revêt un caractère purement honorifique et ne me confère aucun rôle actif au sein de l'association.

De plus, il convient de préciser que cette assemblée générale s'est tenue le 29 juin 2020 en même temps que la séance du conseil municipal où le vote des subventions a eu lieu. N'ayant pas été informé préalablement de la démarche de l'association, je n'avais pas connaissance de cette distinction au moment du vote des subventions.

Monsieur PENALVA : monsieur DUCLERCQ, vous dites que vous être républicain. En république nous avons le droit de faire un recours en justice ou un recours gracieux devant l'administration dès lors que l'on a toute question à poser. Vous évoquez un communiqué de presse d'indépendance, en effet c'est mon droit. Ce qui est sur ma page facebook est de l'ordre privé et je ne vois pas lorsque je publie un communiqué de presse ce qui peut y avoir de diffamatoire ou d'insultant contre vous dans la mesure où j'explique simplement les choix de mon départ de St Saturnin Ensemble. Soit-vous assumez vos décisions qui consistent depuis le départ à m'évincer de tout travail au

sein des commissions et au sein du conseil, soit on en discute mais j'aurais préféré que l'on en discute tous les deux.

Deuxièmement, vous dites que je n'étais pas là au moment des décisions, sauf que j'étais assis à côté de vous au moment du conseil.

Monsieur le Maire : je suis désolé de devoir vous arrêter mais nous ne sommes pas là pour nous occuper des affaires entre vous, mais pour les dossiers de la commune.

Monsieur PENALVA à monsieur DUCLERCQ : j'ai fait un recours gracieux parce que vous m'empêchiez de me présenter et de siéger au sein des commissions. Vous n'avez pas voulu que l'on travaille ensemble. Ce recours gracieux a permis de laisser un délai suffisant à l'administration pour étudier d'autres possibilités pour que je puisse m'investir dans les commissions. Je suis surpris que le second recours gracieux ait été porté à la connaissance des autres conseillers.

Monsieur le Maire : Il est normal que l'information ait été donnée aux conseillers car cela concernait une délibération que vous vouliez enlever.

Monsieur BOLIMON : Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Quelle situation absurde et que de temps perdu face aux urgences et priorités actuelles...

Le 4 juin dernier cette assemblée a voté à l'unanimité 7 délibérations, actant la création prometteuse de 7 commissions.

Ce jour-là, et sur la base de conditions transmises en amont du Conseil par Monsieur le DGS, chaque groupe élu lors des élections du 15 mars 2020 a fait librement le choix de ses représentants titulaires pour ces commissions. Nous avons pu constater que le groupe majoritaire et notre groupe ont fait le choix d'une répartition entre leurs membres de façon que chaque élu puisse être titulaire d'au moins une commission. Le groupe « Saint Saturnin Ensemble » a fait un autre choix.

Le 7 septembre dernier, une délibération nous a été proposée afin de mettre en place une commission supplémentaire dédiée aux associations : une opportunité pour la liste « Saint Saturnin Ensemble » de revoir sa posture en la matière. Il n'en a rien été. Et le groupe majoritaire a appuyé cette orientation à l'unanimité de ses membres. Le groupe « Osons Saint Saturnin lès Avignon » a, lui, souhaité défendre l'idée que chaque élu doit pouvoir être titulaire d'au moins une commission.

Oui des choix ont été faits et il serait bien de les assumer !

Aujourd'hui il nous est proposé de voter pour l'annulation de ces délibérations. Non pas pour améliorer le fonctionnement des commissions ou encore en lien avec l'action possible d'un citoyen, mais pour cause de menace juridique portée par un élu de la liste « Saint Saturnin Ensemble » qui n'a pu être titulaire sur aucune commission.

Nous sommes surpris par cette situation. Comme nous sommes surpris d'une part, de n'avoir été mis au courant du recours déposé le 4 août que le 26 septembre, et d'autre part, de découvrir le 2 novembre dernier la nature même de l'affaire et des différentes étapes de cette procédure. Sans compter qu'il semble que celle-ci engendre des frais d'assistance juridique pour la commune.

Nous aurions fortement apprécié que l'une ou l'autre des parties se soit rapprochée de nous en amont ? Peut-être aurions-nous pu favoriser le dialogue et être de meilleur conseil que ceux qui ont appuyé chacune des parties, Mairie et plaignant.

A cette heure, si nous ne pouvons que comprendre le souhait de tout élu d'être respecté et reconnu à part entière, et celui d'une mairie de vouloir se prémunir d'un quelconque risque, nous désapprouvons les méthodes retenues par chacune des parties et refusons d'être victime collatérale d'errements liés à des décisions purement politiciennes qui ne nous concernent pas.

Car qu'en est-il des conséquences d'un tel vote ? Voir disparaître les commissions créées qui sont indispensables pour faire vivre la démocratie ? Revoter dans le respect de la loi et se retrouver dans la même situation, puisque l'obligation de représentation dans les commissions est liée à la proportionnalité des résultats issus des élections du 15 mars pour chaque liste ?

Tout ceci n'a pas de sens et il serait de bon ton que les élus et groupes concernés fassent preuve de sagesse et de cohérence, en lien avec leurs propres discours diffusés pendant la campagne et encore pas plus tard que dans le dernier St Sat Info. Simplement par respect des citoyens que nous représentons.

Dans ces conditions, nous demandons la suspension de la délibération n°2020-11-67 et de la délibération 2020-11-68 liée, en préconisant qu'en bonne intelligence, une solution alternative soit trouvée collectivement, à l'amiable. Nous sommes prêts à y contribuer.

Dans le cas contraire alors nous voterons contre et laisserons les saint-saturninoises et les saint-saturninois apprécier cette incapacité à trouver une alternative simple à un petit problème interne, ainsi que l'impact direct sur les finances de la commune.

A ce sujet, nous demandons à ce que chaque élu soit destinataire d'une évaluation des coûts engendrés par cette affaire pour la collectivité.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, à l'heure où la priorité est à défendre les valeurs de démocratie et de solidarité, il nous semble important de rappeler ici que nous ne sommes pas dans une entreprise, avec un directeur et des chefs de services qui gèrent au quotidien, où des intérêts personnels sont à défendre et où l'on décide d'inclure ou d'exclure les individus de tel ou tel sujet. Nous sommes dans une mairie où la responsabilité de chaque élu que nous sommes est grande.

Pour finir, nous déclarons en avoir assez d'être régulièrement les derniers informés, même parfois après des personnes non élues qui se permettent de diffuser de l'information officielle sur Facebook, où nous la découvrons.

Et nous en avons aussi assez d'entendre que c'est ainsi, que les pratiques ont toujours été les mêmes depuis 50 ans et qu'il suffit d'échanger avec les élus précédents pour comprendre et se plier à la règle.

Cette situation ubuesque dans laquelle vous nous avez plongés démontre bien qu'il est temps de changer les pratiques. C'était le sens de notre campagne. Nous continuerons pour notre part à défendre cette idée.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : la délibération sera maintenue. Je rappelle que nous allons créer une commission des affaires générales qui permettra d'étudier tous les dossiers de la commune.

Madame ADAM : au niveau symbolique, si vous regardez le bulletin de vote que l'on a sous les yeux et au vu du résultat des élections, l'équipe St Saturnin Ensemble a deux représentants dans la commission, et nous aussi, alors que nous avons trois fois plus de vote qu'eux.

Madame BOUIX : monsieur PENALVA a quitté la liste et s'est déclaré indépendant, de ce fait lors de la création d'une commission, toute sensibilité peut être représentée.

POUR	22
CONTRE	4
ABSTENTION	1

Contre : MM. COUSTON-BOLIMON MMES ADAM-PILLOT

Abstention : M. DUCLERCQ

Mouvement en cours de séance : arrivée de M. FISCHER Lionel en début de délibération n°2020-11-68.

Délibération 2020-11-68

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION : AFFAIRES GENERALES

Monsieur BOLIMON : en lien avec notre intervention précédente, nous ne comprenons pas l'intérêt de revoter pour cette commission.

Par ailleurs, nous refusons la création d'un second poste de titulaire ouvert à la liste « Saint Saturnin Ensemble » alors même que la proportionnalité doit être liée aux résultats des élections. D'une part parce que nous ne voyons pas pourquoi notre groupe serait pénalisé, et d'autre part parce que cela voudrait dire qu'il suffit de quitter son groupe pour obtenir une place de titulaire ? Tout ceci n'est pas sérieux.

Nous regrettons aussi la disparition des commissions thématiques.

Nous avons noté que des commissions temporaires seraient créées. Maintenant comme cette décision n'apparaît nulle part, nous n'avons que votre parole pour seul engagement. La confiance se gagne dans le temps.

Peut-être serait-il aussi de bon ton qu'un engagement soit pris pour garantir à chaque élu la réception des documents en amont de chaque commission.

Enfin, nous confirmons que les 2 titulaires d'« Osons Saint Saturnin lès Avignon » pour la Commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux sont Rémy Couston et Marion Pillot.

Nous ne participerons pas au vote.

Après appel des candidatures, la liste A est présentée et comprend 13 candidats.

Il a été procédé à un vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Election des membres de la commission		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23	
A déduire		
▪ bulletins blancs	0	
▪ bulletins nuls	1	
Suffrages exprimés	22	
Majorité absolue	12	
Ont obtenu :		
Liste A	22	voix

Les membres de la commission « affaires générales » sont :

- BONNEFOUX Chantal
- FISCHER Lionel
- CACELLI Alex
- ANDRÉ Claude
- COSTE Josiane
- SALUZZO Joëlle
- RANC Sylvie
- LOUIS VASSAL Patrick
- BOUIX Sandra
- COUSTON Rémy
- PILLOT Marion
- DUCLERCQ Jean-Pierre
- PENALVA Sylvain

Délibération n° 2020-11-69

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A UNE ASSOCIATION

Monsieur BOLIMON : je tiens à préciser que sur la commune il y a également l'association Action contre la faim.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2020-11-70

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE NATIONALE

Après appel à candidature, la candidature suivante est présentée :

M. Jean-Louis CRAPONNE

Il a été procédé à un vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Election des membres de la commission		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27	
A déduire		
▪ bulletins blancs	1	
▪ bulletins nuls	0	
Suffrages exprimés	26	
Majorité absolue	14	
Ont obtenu :		
Jean-Louis CRAPONNE	26	voix

Délibération 2020-11-71

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-11-72

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-11-73

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Monsieur PENALVA : à l'avenir est ce que les conseillers pourront être destinataires des convocations des conseils communautaires ?

Monsieur le Maire : j'en parlerai au Président du Grand Avignon afin que tous les conseillers en soient destinataires.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-11-74

OBJET : RH – CREATION D'UN POSTE DANS LA CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Pas d'observation

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le maire : je voudrais faire un récapitulatif des dossiers en cours.

Un projet de sens unique au niveau de l'avenue de la gare est en cours d'expérimentation. Une commission sera créée à cet effet afin d'étudier le projet.

En ce qui concerne l'interdiction de la traversée des poids lourds, un dossier a été préparé avec l'appui des services du Département. Il sera prochainement présenté à une commission préfectorale avec le soutien du Président du Département et le Président du Grand Avignon. C'est un dossier qui me tient à cœur, et j'espère que l'on pourra réduire le trafic routier.

Une collecte a été réalisée pour les sinistrés du Var. Un camion des services techniques s'est rendu à Menton.

Dans le cadre du plan Vigipirate, les policiers municipaux et les gendarmes ont été présents lors des cérémonies religieuses de la Toussaint. Les policiers sont également présents aux entrées et sorties des trois écoles.

Dans le cadre des mesures sanitaires, les bâtiments communaux ont été fermés au public à l'exception du jardin d'enfants à la Pastourelle.

Pour les écoles les protocoles sanitaires ont été renforcés. Nous avons eu les félicitations de l'inspection académique pour les mesures prises. Nous avons créé deux groupes dans chaque école pour réduire les brassages au niveau des services périscolaires. Pour la restauration, les élèves sont installés en quiconque et une désinfection est réalisée entre chaque passage de groupe.

On a continué les livraisons à domicile de denrées alimentaires et produits essentiels pour les personnes âgées et isolées.

On a participé, à travers l'association des Maires de Vaucluse, pour soutenir les petits commerces de proximité en adressant un courrier au Premier Ministre.

Questions diverses :

Monsieur PENALVA : serait-il possible de recevoir par mail les convocations au conseil municipal que nous recevons aujourd'hui dans la boîte aux lettres ?

Monsieur le maire : nous allons étudier cette possibilité.

La séance est levée à 21H40.

SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	P	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUISSET FLORIAN	P	
BOUIX SANDRA	P	
CACELLI ALEX	P	
COSTE JOSIANE	P	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	P	
DEL NISTA XAVIER	P	
FILLIERE THIERRY	P	
FISCHER LIONEL	Procuration à DEL NISTA Xavier	
GARREL REGINE	P	
GUINTRAND TAMARA	Procuration à SALUZZO Joëlle	

LOUIS-VASSAL PATRICK	P	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	P	
ORLANDI PASCAL	P	
RABERT GUYLAINE	P	
RANC SYLVIE	P	
SALUZZO JOELLE	P	
TRICHARD FREDERIC	P	
ADAM CAROLE	P	
BOLIMON LIONEL	P	
COUSTON REMY	Procuration à BOLIMON Lionel	
PILLOT MARION	Procuration à ADAM Carole	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	P	
PENALVA SYLVAIN	P	